
**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 643**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance extraordinaire, tenue le 21 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 643 intitulé : « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 06 juin 2022.



M^e Lydia Laquerre
Greffière
